



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le **15 DEC. 2020**

Le Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance
Le Ministre délégué en charge des Comptes publics

Nos références : DPRA/2020/11/1790

Monsieur le Délégué fédéral,
Messieurs les Secrétaires généraux,

Comme vous le savez le tribunal administratif de Nantes a condamné le 15 juillet 2020 le ministère de l'économie, des finances et de la relance à indemniser 132 agents et anciens agents ayant travaillé dans l'immeuble le Tripode à Nantes en raison de leur préjudice d'anxiété lié au fait d'avoir été exposé à des fibres d'amiante.

Nous avons décidé de ne pas faire appel des décisions rendues par le tribunal administratif de Nantes à l'encontre du ministère.

Cette démarche est dictée par les principes de solidarité et d'équité qui animent notre action.

En effet, le ministère a toujours souhaité concilier les exigences du droit avec les préoccupations sanitaires des agents. Ceci avait déjà conduit à la mise en place d'un régime général de solidarité qui permet d'assurer à chacun un suivi médical de qualité et de garantir la qualification de maladie professionnelle pour l'ensemble des situations d'exposition à l'amiante au sein de cet immeuble, quelles que soient les périodes de présence effective, les différences de nature d'exposition ou les tâches quotidiennes effectuées par les agents.

Près de 30 ans après que l'immeuble a été évacué, et 15 ans après qu'il a été détruit, nous pouvons collectivement faire le constat qu'il est devenu impossible d'objectiver sereinement la situation. Aussi, face aux demandes présentées par un certain nombre d'agents qui ont souhaité faire reconnaître leur préjudice

1/2

M. François-Xavier FERRUCCI, Délégué fédéral
fédération Solidaires finances
M. Alexandre DERIGNY, Secrétaire général,
fédération des finances CGT
M. Philippe GRASSET, Secrétaire général,
fédération des finances FO
M. Denis GREGOIRE, Secrétaire général,
fédération CFDT des finances
M. Luc DOUMONT, Secrétaire général,
Fédération des finances UNSA
M. Stéphane MARSEILLE, Secrétaire général
fédération des finances CFTC

139 rue de Bercy – 75572 Paris
Cedex 12

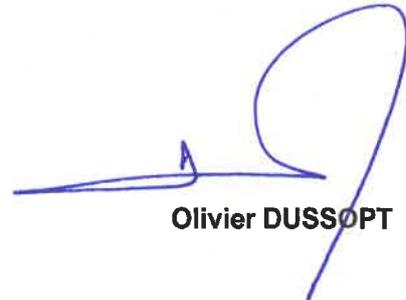
d'anxiété, il nous est apparu souhaitable de nous en remettre à la décision de la justice. Le processus de paiement des indemnités est actuellement en cours et les personnes concernées devraient percevoir prochainement les sommes fixées par le tribunal.

Par ailleurs, dans un courrier que vous nous avez adressé le 22 septembre 2020, vous vous inquiétez du sort des dossiers rejetés par le tribunal administratif de Nantes. Nous avons donc demandé au secrétariat général d'examiner précisément ces dossiers, dans le respect des principes posés par le tribunal administratif.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Délégué fédéral, Messieurs les Secrétaires généraux, à l'assurance de nos considérations distinguées.



Bruno LE MAIRE



Olivier DUSSOPT